

**Question de Maître TANDONNET  
à Monsieur le Président de la République**

**L'intercommunalité**

**Les schémas départementaux de coopération intercommunale  
Les mécanismes de compensation**



En tant que président de la commission des maires ruraux de notre amicale, je tiens à vous remercier, tout d'abord, pour cette visite sur nos terres lot-et-garonnaises afin d'évoquer, avec les élus locaux, la réforme des collectivités territoriales.

Dans son ensemble, cette réforme pose les jalons d'une nouvelle manière d'administrer notre pays tout en consolidant la commune comme acteur incontournable de la République, puisque toutes les communes sont conservées avec la clause générale de compétence. Pour nos petites communes du Lot-et-Garonne c'est une victoire car le nombre de nos communes avait été contesté au niveau européen. Ce maillage constitue, à mon avis, une richesse pour la France.

Cela dit, des questions se posent encore à ce jour pour un certain nombre de mes collègues ici présents. Je ne m'attarderai que sur la problématique liée à l'intercommunalité.

Les projets de schéma départemental de coopération intercommunale ont été transmis aux communes, avec obligation de prendre position dans un délai de trois mois. Pour les communautés de communes, concernées par une proposition de fusion avec d'autres EPCI, il apparaît difficilement concevable de devoir se prononcer dans un délai aussi court, qui plus est, à cheval sur la période estivale. Ces propositions posent des problèmes de compétence, de gouvernance, et de fiscalité, qui doivent être approfondies par des études précises.

Ma première question, Monsieur le Président, est de savoir si ce délai de trois mois, pour les communes membres de ces EPCI, qui engage l'avenir des administrés sur une durée illimitée, peut être différé pour permettre cette analyse tout en respectant, bien entendu, le terme du calendrier fixé au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les projets de fusion, favorisés par la présente réforme des collectivités territoriales, vont s'accompagner d'incitations financières à travers des effets d'aubaine de la DGF.

Or, le gel de l'enveloppe nationale de DGF pour les trois prochaines années inquiète les EPCI sur la pérennité de ses effets.

Ma deuxième question, Monsieur le Président, est de savoir si les effets d'aubaine liés aux fusions d'EPCI voulues par la réforme seront bien garantis. Quels mécanismes de compensation sont actuellement à l'étude ?

Monsieur le Président, vous avez eu l'obligeance de vous arrêter dans notre beau pays,

confluent du Lot et de la Garonne et nous vous en remercions. La question de la réforme des collectivités territoriales est au cœur des préoccupations des maires ruraux que nous sommes. Je me suis permis de relayer, auprès de vous, leur inquiétude. Sans doute, la loi aurait pu fixer un cadre nécessaire tout en faisant davantage confiance aux maires et à leurs adjoints pour l'adapter aux particularités locales. Néanmoins, elle demeure une réforme indispensable et attendue qui devra être accompagnée, comme vous vous y êtes attelé, à une refonte de la fiscalité.

Les lot-et-garonnais et leurs élus comptent sur vous, Monsieur le Président.

**-oOo-**